

UNION NATIONALE DES ENTREPRISES DE COIFFURE

**Siège social : 36 Rue du Sentier
75002 PARIS**

**Rapports
du Commissaire aux Comptes
Exercice clos au 31/12/2017**

**UNION NATIONALE DES ENTREPRISES
DE COIFFURE**

**Siège social : 36 Rue du Sentier
75002 PARIS**

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos au 31/12/2017**

Rapport du commissaire aux comptes

Sur les comptes annuels

Exercice clos au 31/12/2017

Au Congrès de l'UNION NATIONALE DES ENTREPRISES DE COIFFURE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'UNION NATIONALE DES ENTREPRISES DE COIFFURE, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Union à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous vous informons que les appréciations importantes auxquelles nous avons procédé selon notre jugement professionnel ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations

significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne les participations qui ont été examinées et validées au vu des documents probants, la valeur des actifs financiers a été appréciée dans le respect des principes de prudence et de continuité de l'exploitation, sans se limiter à une lecture strictement comptable des données.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil exécutif et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

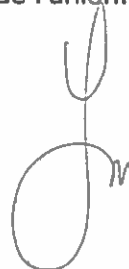
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'union à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'union ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil exécutif.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'union.



Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à PARIS, le 11 Avril 2018
Le Commissaire aux comptes
ARCHE ILE DE FRANCE, représenté par

Yves MOREL



Description détaillée des responsabilités

Du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'union à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

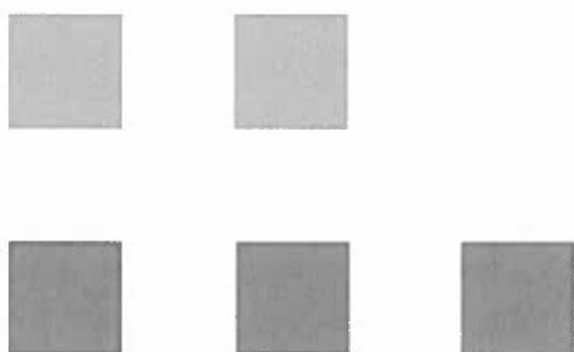
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 11 Avril 2018
Le Commissaire aux comptes
ARCHE ILE DE FRANCE, représenté par

Yves MOREL

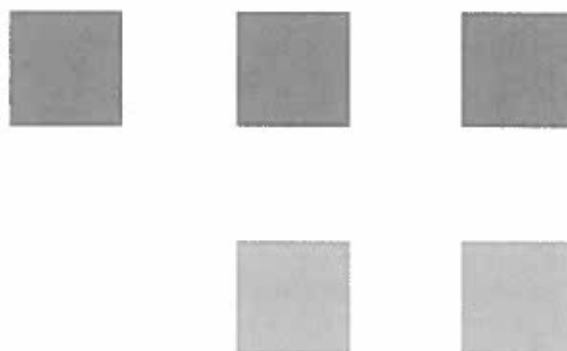
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Yves Morel', written in a cursive style.

UNEC
36 rue du Sentier
75002 Paris
01 42 61 53 24



Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2017



Bilan Actif

UNEC

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 30/03/18
Tenue de compte EURO

	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	127 382	91 445	35 937	56 851
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				14 832
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	91 227	91 227		
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres	110 796	81 128	29 668	43 689
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations	2 820 626	683 968	2 136 658	2 136 658
Créances rattachées à des participations	555 459		555 459	382 459
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	27 282		27 282	27 282
Autres				
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	3 732 772	947 769	2 785 003	2 661 769
STOCKS ET EN-COURS				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				
CRÉANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	583 944	36 883	547 060	527 328
Autres créances	335 123	2 140	332 984	247 061
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	108 204		108 204	531 982
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	88 426		88 426	78 733
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	1 115 696	39 023	1 076 673	1 385 103
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	4 848 469	986 792	3 861 677	4 046 872
(1) Dont droit au bail		(2) Dont à moins d'un an	(3) Dont à moins d'un an	970 609
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

Bilan Passif

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 30/03/18
Tenue de compte EURO

UNEC

	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves	2 843 592	3 115 447
Report à nouveau sur gestion propre		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	2 607	(271 855)
Autres fonds associatifs		
Fonds associatif avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS	2 846 199	2 843 592
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	15 000	35 375
Provisions pour charges	32 882	25 585
TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	47 882	60 960
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL III FONDS DEDIES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	431 797	431 797
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		64 565
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	191 964	257 039
Dettes fiscales et sociales	208 606	242 202
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	127 192	140 308
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	8 037	6 409
TOTAL IV DETTES	967 596	1 142 320
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	3 861 677	4 046 872
(1) A plus d'un an	A moins d'un an	967 596
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

Compte de Résultat en liste

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 30/03/18
Tenue de compte EURO

UNEC

	31/12/2017	31/12/2016
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
- Ventes de marchandises		
- Production vendue [biens et services]	1 526 863	1 606 199
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	1 526 863	1 606 199
Dont à l'exportation :		
- Production stockée		
- Production immobilisée		
- Produits nets partiels sur opérations à long terme		
- Subventions d'exploitation	498 257	550 316
- Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	239 737	179 953
- Cotisations		
- Autres produits	2 857	155 019
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	2 267 714	2 491 487
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
- Achat de marchandises	12 346	11 494
Variation de stocks		
- Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
- Autres achats et charges externes	1 052 867	1 516 935
- Impôts, taxes et versements assimilés	72 498	85 478
- Salaires et traitements	723 817	783 418
- Charges sociales	341 107	353 877
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	34 934	33 087
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	36 883	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	20 908	2 008
- Subventions accordées par l'association		
- Autres charges	194 954	93 478
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	2 490 314	2 879 773
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(222 599)	(388 286)
PRODUITS FINANCIERS :		
- De participation (3)		
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
- Autres intérêts et produits assimilés (3)	270 575	225
- Reprises sur provisions et transferts de charges		122 205
- Différences positives de change		
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS	270 575	122 430
CHARGES FINANCIERES :		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Intérêts et charges assimilées (4)	590	1
- Différences négatives de change		
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV CHARGES FINANCIERES	590	1
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	269 985	122 429

Compte de Résultat en liste - suite

Période du 01/01/17 au 31/12/17
 Edition du 30/03/18
 Tenue de compte EURO

UNEC

	31/12/2017	31/12/2016
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	47 386	(265 857)
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
- Sur opérations de gestion	26 556	63 530
- Sur opérations en capital		
- Reprises provisions et transferts de charges		
TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS	26 556	63 530
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
- Sur opérations de gestion	31 718	29 716
- Sur opérations en capital		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES	31 718	29 716
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	(5 162)	33 814
Impôts sur les bénéfices (VII)	39 617	39 812
- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VIII)		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII)	2 564 846	2 677 446
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + IX)	2 562 239	2 949 301
EXCEDENT OU DEFICIT	2 607	(271 855)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
- Bénévolat		
- Prestations en nature		
- Dons en nature		
TOTAL		
CHARGES		
- Secours en nature		
- Mise à disposition gratuite de biens et services		
- Personnel bénévole		
TOTAL		

ANNEXE

1. PRESENTATION L'ASSOCIATION

L'UNEC - l'Union Nationale des Entreprises de Coiffure - est une entité fédératrice de syndicats au cœur d'un réseau national qui défend les intérêts de tous les coiffeurs auprès des différentes instances.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif sur l'exercice 2017 n'est à signaler.

3. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

4.1 *Cadre légal de référence*

Les comptes de l'exercice 2017 sont établis conformément aux règlements CRC 99.01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et CRC 99.03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable et suivant l'avis n°2009-01 du 5 février 2009 du Conseil National de la Comptabilité.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les méthodes comptables retenues sont exposées dans les différentes notes qui suivent.

4.2 *Cadre réglementaire applicable au secteur*

Il n'y a pas de cadre de référence réglementaire spécifique pour cette association.

4.3 *Durée et période de l'exercice comptable*

La durée de l'exercice est de 12 mois et concerne la période du premier janvier 2017 au trente et un décembre 2017.



4.4 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode et/ou de changement d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4.5 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4.6 Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – ACTIF

4.6.1 Immobilisations incorporelles & corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les immobilisations sont amorties linéairement selon les durées suivantes :

Types d'immobilisations	Durée	Mode
Immo. Incorporelles	3 ans	Linéaire
Constructions	25 ans	Linéaire
Agencements et aménagements	10 ans	Linéaire
Installations techniques	3 à 10 ans	Linéaire
Matériels de bureau	3 à 5 ans	Linéaire
Mobiliers	3 à 10 ans	Linéaire

4.6.2 Immobilisations financières

Elles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée en fonction du risque de recouvrement apprécié par catégorie de créance.

4.6.3 Disponibilités

Les disponibilités figurent à l'actif, elles sont évaluées pour leur valeur nominale au 31 décembre. Une provision pour les intérêts courus est comptabilisée le cas échéant.

4.7 Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – PASSIF

4.7.1 Fonds propres

Les fonds propres comprennent notamment :

- Report à nouveau
Le report à nouveau est constitué par les éventuels excédents réalisés par l'Association non affectées par l'Assemblée générale à un projet spécifique.
- Résultat net
Le résultat net est constitué de l'excédent ou du déficit de l'exercice.

4.7.2 Provisions pour risques et charges

- Provisions pour risques
Des provisions pour risques et charges sont constituées en fonction des risques connus ou estimés à la clôture. Si des risques et pertes ne sont pas mesurables à la date d'établissement des comptes annuels, une information est donnée en annexe.
- Provisions pour charges
Ces provisions sont constituées par les provisions des retraites au 31 décembre.

4.7.3 Créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée en fonction du risque de recouvrement apprécié par catégorie de créance.

4.8 Règles et méthodes relatives aux postes du COMPTE DE RESULTAT

4.8.1 Subventions

Les subventions destinées au financement de projets sont rattachées au compte de résultat au fur et à mesure de leur réalisation.

5. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

5.1 Immobilisations et amortissements

5.1.1 Variation des immobilisations

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	142 214		
TOTAL Immobilisations incorporelles :	142 214		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre	87 658		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	3 569		
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	107 796		
Emballages récupérables et divers	3 000		
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	202 024		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	3 203 085		3 911 674
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	27 282		
TOTAL immobilisations financières :	3 230 366		3 911 674
TOTAL GÉNÉRAL	3 574 604		3 911 674

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles		14 832	127 382	
TOTAL Immobilisations incorporelles :		14 832	127 382	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre			87 658	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales			3 569	
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			107 796	
Emballages récupérables et divers			3 000	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			202 024	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations		3 738 674	3 376 085	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			27 282	
TOTAL immobilisations financières :		3 738 674	3 403 366	
TOTAL GÉNÉRAL		3 753 506	3 732 772	

5.1.2 Variation des amortissements

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	70 532	20 914		91 445
TOTAL Immobilisations incorporelles :	70 532	20 914		91 445
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	87 658			87 658
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	3 569			3 569
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	67 108	14 020		81 128
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	158 335	14 020		172 355
TOTAL GÉNÉRAL :	228 867	34 934		263 800

	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Immobilisations Financières	683 968			683 968

5.2 Échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

5.2.1 Échéances des créances

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	555 459		555 459
Prêts (1) (2)	27 282		27 282
Autres créances immobilisées			
TOTAL de l'actif immobilisé :	582 740		582 740
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Usagers	583 944	547 060	36 883
Personnel et charges sociales à récupérer			
État et autres collectivités publiques	7 526	7 526	
Confédération, Fédération, Asso. & organismes apparentés	33 204	33 204	
Débiteurs divers	294 393	294 393	
TOTAL de l'actif circulant :	919 067	882 184	36 883
TOTAL GÉNÉRAL	1 501 807	882 184	619 624

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	
(2) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice	

5.2.2 Échéance des dettes

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
TOTAL :				
Fournisseurs et comptes rattachés	191 964	191 964		
Usagers avances reçues				
Dettes relatives au personnel	138 263	138 263		
État et autres collectivités publiques	70 342	70 342		
Conf., Fédération, Asso. & organ. appar	431 797	431 797		
Autres dettes	127 192	127 192		
TOTAL :	959 559	959 559		
TOTAL GÉNÉRAL	959 559	959 559		

5.2.3 Éléments entrant dans l'état des créances et des dettes mais ne figurant pas dans le tableau Sage

Créances et Dettes	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Charges constatées d'avances	88 425	88 425	
Produits constatées d'avances	8 037	8 037	

5.3 Fonds associatifs, fonds dédiés et provisions

	Net 31/12/2017	Net N-1 31/12/2016	Variation	
			En valeur	En %
FONDS ASSOCIATIFS				
<i>Fonds propres</i>				
Réserves	2 843 592,14 €	3 115 446,77 €	-271 854,63 €	-8,73
106800 RESERVES	2 843 592,14 €	3 115 446,77 €	-271 854,63 €	-8,73
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	2 606,67 €	-271 854,63 €	274 461,30 €	100,96
<i>Autres fonds associatifs</i>				
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	2 846 198,81 €	2 843 592,14 €	2 606,67 €	0,09
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques	15 000,00 €	35 375,13 €	-20 375,13 €	-57,60
151000 PROV POUR RISQUES	15 000,00 €	35 375,13 €	-20 375,13 €	-57,60
Provisions pour charges	32 882,00 €	25 584,99 €	7 297,01 €	28,52
158000 PROV POUR CHARGES STE GRP	32 882,00 €	25 584,99 €	7 297,01 €	28,52
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)	47 882,00 €	60 960,12 €	-13 078,12 €	-21,45

151 000 : concerne les litiges prud'homaux

158 000 : concerne les IFC

5.4 Charges à payer

CHARGES A PAYER	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs		
FACTURES A RECEVOIR FOURNISSEURS	29 793	44 771
REVERSEMENT SUR PRELEVEMENT	6 593	6 309
Social		
CONGES A PAYER	41 601	32 202
MNM MUTUELLE	3 650	3 206
FORMATION CONTINUE	7 090	6 142
CHARGES S/CONGES A PAYER	25 196	19 192
Divers		
CHARGES A PAYER	42 371	19 971
CHQ A PAYER - CHQ + 1 AN NON DEBITE	1 320	391
AVOIRS A ETABLIR	0	64 565
TOTAL	157 614	196 749

5.5 Produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs		
AVOIR A RECEVOIR	10 824	10 824
Client		
FACTURES A ETABLIR CLIENTS	177 418	177 761
Divers		
PRODUITS A RECEVOIR	279 025	151 728
TOTAL	467 267	340 313

5 BIS. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RÉSULTAT

5 BIS.1 Ventilation des produits d'exploitation

VENTILATION DES PRODUITS D'EXPLOITATION	31/12/2017	31/12/2016
Ventilation du CA		
Cotisations	847 633	847 364
Loyers	187 575	187 442
Prestations diverses	491 655	571 392
Ventilation des subventions		
Subvention dialogue social	169 014	260 665
Subvention Fafcea	72 158	65 332
Subventions autres	257 086	224 319
TOTAL	1.768 035	1 932 196

5 BIS.2 Détail du résultat exceptionnel

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels		
sur opération de gestion	26 556	63 530
Charges exceptionnelles		
sur opération de gestion	-31 718	-29 716
TOTAL	-5 162	33 814

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de :
- 22.020€ d'audit légal.

- 1.080€ pour l'attestation concernant l'AGFPN.

6.2 Engagement en matière de pensions et retraites

Le montant des droits acquis au titre des indemnités de fin de carrière est calculé sur l'ensemble des effectifs salariés, présents au 31 décembre sans prendre en compte les salariés démissionnaires, ayant un contrat à durée indéterminée.

La base de calcul est la suivante :

- Salarié ayant plus de 10 ans d'ancienneté à la date du 31 décembre 2017 application d'une indemnité de départ volontaire à la retraite avec un taux de charge moyen de 37 %.
- Age de départ à la retraite compris entre 60 et 67 ans.

Le montant des droits acquis par les salariés, et provisionné en fin d'exercice s'élève à 32.882€ contre 25.585€ pour l'exercice précédent.

6.3 Engagements financiers et autres informations

Engagements hors bilan

1-

La Fédération Nationale de la Coiffure se porte caution à hauteur de 1.000.000 Euros pendant la durée du prêt consenti par la Bred à l'URCHN Haute Normandie.

L'engagement reçu stipule qu'en cas de cessation d'activité ou de difficulté financière l'URC Haute Normandie doit procéder à la dévolution de ses immeubles et des établissements d'enseignements à la Fédération Nationale de la Coiffure.

Le prêt arrive à échéance le 9 novembre 2030.

2-

Abandon de créance avec clause de meilleure fortune :

L'UNEC a consenti en 2004 un abandon de compte courant d'un montant de 121 959 Euros au profit de l'INFC. Cet abandon était assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

L'UNEC a consenti un abandon de créance en 2015 de 130 000 € uros au profit de l'INFC. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Sur l'exercice 2016, l'INFC a remboursé 58 853. A la clôture de cet exercice, le solde restant s'élève à 111 326 Euros.

6.4 Information en matière de rémunération

Le montant des rémunérations ainsi que les avantages en nature des 3 plus hauts cadres salariés (au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006), s'élève à 179 109€ bruts hors charges sociales.

6.5 Information en matière d'effectif

<i>Catégories</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Effectif de l'exercice</i>
<i>Cadres</i>	3,08	11,08	14,16
<i>Non cadres</i>	0,75	0	0,75
<i>TOTAL</i>	3,83	11,08	14,91

UNION NATIONALE DES ENTREPRISES DE COIFFURE

**Siège social : 36 Rue du Sentier
75002 PARIS**

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées
Exercice clos au 31/12/2017**

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos 31/12/2017

Au Congrès de l'UNION NATIONALE DES ENTREPRISES DE COIFFURE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre union, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1°-Compte courant « SCI du 36 »

Votre union possède un compte courant débiteur au nom de la SCI du 36, le solde est de 555 458,58 € à la date du 31 décembre 2017. Ce compte n'a pas été rémunéré sur l'exercice.

2°-Compte courant « SCI FILLETTES »

Votre union possède un compte courant créditeur au nom de la SCI FILLETTES, le solde est de 431 796,67 € à la date du 31 décembre 2017. Ce compte n'a pas été rémunéré sur l'exercice.

3°-Opération avec l'URCHN

Votre union s'est portée caution solidaire auprès de la BRED pour un montant de 1 000 000 € en garantie d'un emprunt contracté par l'URCHN.

4°-Refacturation de charges « SCI TEINTURIERS »

Votre union a facturé à la "SCI LES TEINTURIERS" des frais de prestations administratives à hauteur de 21 411 €.

5°-Refacturation de charges « COIFFURE DIFFUSION »

Votre union a facturé à "COIFFURE DIFFUSION" des frais de prestations administratives à hauteur de 2 000 €.

6°-Refacturation de charges « SCI FILLETTES »

Votre union a facturé à la "SCI FILLETTES" des frais de prestations administratives à hauteur de 21 411 €.

7°-Refacturation de charges « SCI LILLE »

Votre union a facturé à la "SCI LILLE" des frais de prestations administratives à hauteur de 21 411 €.

8°-Refacturation de charges « SCI du 36 »

Votre union a facturé à la "SCI du 36" des frais de prestations administratives à hauteur de 28 188 €.

Fait à PARIS, le 11 avril 2018
Le Commissaire aux comptes
ARCHE ILE DE FRANCE, représenté par

Yves MOREL

